SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

Etat au 1er mars 2025

Note sur l'échange de pièces de monnaie détériorées

Les dispositions de la présente note s'appliquent à partir du 1er mars 2025 et remplacent toutes les versions précédentes.

Le contenu de cette note se réfère aux Dispositions concernant les livraisons de pièces de monnaie à la Banque nationale suisse.

En vertu de l'art. 6 de l'ordonnance sur la monnaie (O sur la monnaie), la Banque nationale suisse (BNS) rembourse les pièces de monnaie détériorées. On opère une distinction entre les pièces dont l'usure résulte d'une utilisation normale et celles qui ont été fortement endommagées, par exemple lors du recyclage dans les installations métallurgiques. La BNS reprend et rembourse les pièces détériorées lorsque les conditions suivantes de l'art. 6, al. 3, O sur la monnaie sont réunies.

- Le personnel de la BNS chargé de la réception et du contrôle des pièces ne s'expose à aucun danger lors de l'accomplissement de ces tâches.
- Les pièces détériorées sont exemptes de toute substance ou matière étrangère telle que des restes de produits chimiques employés pour leur traitement ou d'autres matériaux (par exemple, plastique, colle, béton, perles de soudure ou autres métaux).
- Elles sont identifiables individuellement en tant que pièces et peuvent être soumises à un traitement automatisé.

La partie qui aura livré des pièces ne remplissant pas ces conditions relatives aux pièces détériorées pourra les récupérer à ses propres frais dans les 30 jours après réception de la lettre l'informant de l'impossibilité pour la BNS de reprendre les pièces. Si elle renonce à le faire, la BNS les remettra à la Monnaie fédérale, qui les éliminera en bonne et due forme.

1. Généralités

Les pièces détériorées peuvent être remises directement aux guichets de la BNS (point 3). Les limites de poids et certaines conditions supplémentaires doivent être respectées. Les pièces doivent impérativement être accompagnées d'une Demande de remboursement de monnaies détériorées et, si applicable, d'un certificat d'origine écrit. Vous trouverez des informations à ce sujet au point 2.

En application de l'art. 11b PA1, il convient d'indiquer sur la demande votre domicile (pour les particuliers) ou votre siège social (pour les entreprises) en spécifiant vos nom et prénom ou votre raison sociale, ainsi que votre adresse ou celle du siège social de votre entreprise (rue, localité et pays). Si votre domicile ou le siège social de votre entreprise se trouve à l'étranger, vous devez en outre mentionner un domicile de notification en Suisse.

L'examen des pièces détériorées peut durer plusieurs mois. A l'issue du contrôle des pièces, la valeur nominale sera versée sur votre compte bancaire ou postal. A cette fin, nous avons besoin des données suivantes.

- **Suisse:**
  coordonnées (nom complet, prénom, adresse complète);
  IBAN d'un compte libellé à votre nom;
  nom et adresse complète de l'établissement tenant le compte.
- **Europe:**
  coordonnées (nom complet, prénom, adresse complète, avec le pays);
  IBAN d'un compte libellé à votre nom;
  BIC SWIFT, nom et adresse complète de la banque tenant le compte.
- **Autres pays:**
  coordonnées (nom complet, prénom, adresse complète, avec le pays);
  numéro (si possible IBAN) d'un compte libellé à votre nom;
  BIC SWIFT, nom et adresse complète de la banque tenant le compte.

  IBAN = International Bank Account Number
  BIC = Bank Identifier Code (SWIFT)

Si vous avez des questions sur les données que nous exigeons pour le virement, nous vous conseillons de contacter la banque tenant votre compte.

Conformément à l'art. 6, al. 6, O sur la monnaie, la BNS peut prélever une indemnité correspondant au temps de travail extraordinaire qu'elle consacre à la réception des pièces détériorées et à la préparation de leur contrôle et déduire le montant de cette indemnité de la valeur nominale devant être remboursée.

[1] Loi fédérale sur la procédure administrative (PA), RS 172.021.

2. Vérifications supplémentaires effectuées par la BNS

En vue de préserver le renom de la place financière suisse et de remplir ses obligations de diligence, la BNS peut subordonner l'échange de pièces détériorées à des vérifications supplémentaires. Celles-ci peuvent porter sur l'identification de la partie livrant des pièces, sur l'identification de l'ayant droit économique ou sur d'autres éléments.

Si les pièces que vous n'avez ***pas*** acquises à titre onéreux ou gracieux auprès d'un tiers sont détériorées, vous devez indiquer la cause de l'altération dans le formulaire Demande de remboursement de monnaies détériorées.

Si vous agissez à titre professionnel et avez acquis les pièces de monnaie auprès d'un tiers à titre onéreux ou gracieux, un certificat d'origine écrit doit impérativement être joint à la Demande de remboursement de monnaies détériorées, quel que soit le montant. Ce certificat sera également joint si vous avez acquis des pièces à titre onéreux ou gracieux auprès de tiers sans agir à titre professionnel et si la contre-valeur de toutes les pièces livrées est supérieure ou égale à 1 000 francs.

Le certificat d'origine doit contenir les indications et annexes ci-après:

- nom et adresse complète de la personne agissant à titre professionnel;
- nom et adresse complète du tiers;
- copie authentifiée d'une pièce d'identité officielle valable du tiers;
- indications du tiers concernant la provenance des pièces de monnaie;
- montant des pièces acquises (suivant l'usage dans le négoce, il est aussi possible d'indiquer la quantité en poids des pièces de monnaie);
- lieu et date de l'achat/du transfert des pièces;
- signature du tiers.

La BNS attire votre attention sur le fait que le certificat d'origine doit être présenté à chaque remise de pièces de monnaie. Si vous remettez simultanément des pièces provenant de plusieurs tiers, vous devez les présenter à la BNS en les répartissant selon ces tiers.

3. Echange à l'un de nos guichets

Les pièces détériorées peuvent être remises à l'un des guichets ci-après, accompagnées des documents requis selon les points 1 et 2.

La livraison de quantités importantes de pièces détériorées (plus de 25 kg) n'est possible qu'à Berne, sur rendez-vous, et selon certaines conditions supplémentaires (conditionnement, livraison) conformément aux dispositions concernant les livraisons de pièces de monnaie. Pour prendre rendez-vous, veuillez envoyer un courriel à bargeld@snb.ch.

Services de caisse:

BERNE Banque nationale suisse Place Fédérale 1 CH-3003 Berne	**ZURICH (livraisons jusqu'à 25 kg uniquement)** Banque nationale suisse Börsenstrasse 15 CH-8001 Zurich

Agences (livraisons jusqu'à 25 kg uniquement)

Plusieurs banques cantonales gèrent les agences de la Banque nationale suisse sur mandat de cette dernière. Nous vous prions de contacter ces agences pour connaître leurs heures d'ouverture :

APPENZELL Banque Cantonale d'Appenzell Bankgasse 2 CH-9050 Appenzell +41 71 788 88 88	**COIRE** Banque Cantonale des Grisons Postplatz CH-7001 Coire +41 81 256 91 11	**FRIBOURG** Banque Cantonale de Fribourg Boulevard de Pérolles 1 CH-1700 Fribourg +41 848 223 223
GENÈVE Banque Cantonale de Genève Quai de l'Île 17 CH-1204 Genève +41 58 211 21 00	**GLARIS** Banque Cantonale de Glaris Hauptstrasse 21 CH-8750 Glaris +41 844 773 773	**LIESTAL** Banque Cantonale de Bâle-Campagne Rheinstrasse 7 CH-4410 Liestal +41 61 925 94 94
LUCERNE Banque Cantonale de Lucerne Pilatusstrasse 12 CH-6002 Lucerne +41 844 822 811	**SARNEN** Banque Cantonale d'Obwald Im Feld 2 CH-6060 Sarnen +41 41 666 22 11	**SCHAFFHOUSE** Banque Cantonale de Schaffhouse Vorstadt 53 CH-8200 Schaffhouse +41 52 635 22 22
SCHWYZ Banque Cantonale de Schwyz Bahnhofstrasse 3 CH-6430 Schwyz +41 58 800 20 20	**SION** Banque Cantonale du Valais Rue des Cèdres 8 CH-1950 Sion +41 848 765 765	**STANS** Banque Cantonale de Nidwald Stansstaderstrasse 54 CH-6370 Stans +41 41 619 22 22
ZOUG Banque Cantonale de Zoug Bahnhofstrasse 1 CH-6300 Zoug +41 41 709 11 11		

Pour toute question, veuillez-vous adresser à la Caisse Ouest (+41 58 631 07 57 ou bargeld@snb.ch).